



## **Politique d'accès aux bâtiments et aux locaux de la paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur**

### **Objectifs de la politique**

La présente politique a pour but

- a) d'établir les conditions d'accessibilité et d'utilisation des locaux par les membres du personnel, de l'Assemblée de fabrique, les équipes d'animation locale et certains organismes ;
- b) d'identifier à qui des clés et des codes seront remis.

**Prérequis pour la gestion des clés et des codes d'accès** (églises, presbytères, garages, Maison paroissiale et Comptoir des aubaines)

Certaines conditions s'appliquent afin de donner accès aux bâtiments de la paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur, à ses aménagements intérieurs et de pouvoir utiliser les équipements disponibles.

Les personnes en possession de clés ou de codes permettant l'accès aux bâtiments des communautés de Saint-Augustin, de Sainte-Catherine et de Saint-Félix doivent obligatoirement occuper une des fonctions nommées ci-dessous. L'accès peut en être restreint ou illimité selon les besoins du service. En tout temps, les secrétaires doivent référer au directeur général / directrice générale afin d'obtenir l'autorisation de remettre un ou des clés à une personne qui en fait la demande.

- Employé, employée
- Membre de l'équipe pastorale
- Membre de l'Assemblée de fabrique
- Bénévole qui remplit des fonctions de sacristain ou de sacristine
- Bénévole qui aide au service des funérailles, des baptêmes et des mariages (prêt d'une clé au besoin)
- Chef de chœur/organiste.

### **Comités paroissiaux**

- Équipes d'animation locale
- Comité de liturgie
- Brebis de Jésus
- Comité paroissial de réouverture des églises

### **Organismes**

- Comptoir des aubaines
- Chevaliers de Colomb de Sainte-Catherine
- Chevaliers de Colomb de Cap-Rouge / Saint-Augustin

27 mai 2021



- École de musique Kapellmeister
- Alcooliques anonymes SC
- Jumelage Saint-Félix

### **Gratuité**

1. L'Assemblée de fabrique permet aux groupes déjà désignés d'utiliser les locaux gracieusement pour la tenue de réunions ou d'activités régulières à condition qu'aucune charge de travail ne soit nécessaire pour mettre en place ou remiser des éléments de structure (tables et chaises).
2. L'Assemblée de fabrique pourrait permettre d'utiliser les locaux gracieusement pour des activités humanitaires jugées prioritaires pour l'ensemble du mieux-être des paroissiens et des paroissiennes.

### **Engagement des détenteurs et des détentrices de clefs**

Toute personne qui détient une clé ne doit pas la prêter ou divulguer son code d'accès dans le but de permettre à une autre personne d'entrer dans les bâtiments de la LTDS. Il est aussi interdit d'ouvrir la porte à une personne non autorisée sans avoir au préalable obtenu la permission du directeur général ou d'une administratrice ou d'un administrateur. Il est aussi interdit de faire copier sa clé et d'en remettre un exemplaire à une personne non autorisée.

### **Responsable**

Chaque organisme ou groupe doit désigner une personne responsable qui assure la surveillance et le bon déroulement de l'activité tout en s'assurant de sécuriser les lieux au terme de la rencontre.

### **Remise des clefs lors d'un départ ou d'une fin de mandat**

Les clés doivent être remises à la secrétaire de la communauté concernée à la fin d'un mandat occasionnant un départ et la fin de l'implication dans une activité de la paroisse. Les responsables des différents comités paroissiaux et des organismes doivent quant à eux remettre la clé d'une personne qui quitte à la secrétaire de la communauté concernée. Un formulaire confirmant la remise de la clé doit être signé ce qui libère la personne de toute responsabilité.

### **Locaux**

Église Saint-Augustin

Église Sainte-Catherine

Sous-sol de l'église Sainte-Catherine – Comptoir des aubaines

Église Saint-Félix

Sous-sol de la Maison paroissiale SF – Chevaliers de Colomb Cap-Rouge / Saint-Augustin

Presbytère SC - École de musique Kapellmeister



Presbytère SC – Alcooliques anonymes  
Presbytère SC – Chevaliers de Colomb  
Presbytère SA –  
Presbytère SF –



Version vue et approuvée par l'Assemblée de fabrique le 15 juin 2021

*Manirabarusha Léopold, prêtre curé*

Léopold Manirabarusha, curé

*Francine Dorval*

Francine Dorval, présidente Assemblée de fabrique